

**Procès-verbal / Compte-rendu
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 25 mars 2019
A 18h30
en Mairie**

Séance n° 03

Le Maire certifie que :

- La convocation a été affichée le 20 mars 2019
- Le compte-rendu est affiché le 27 mars 2019
- Le nombre des membres en exercice est de : 13

L'an deux mil dix-neuf, lundi vingt-cinq mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHAFFOIS s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Raymond PERRIN, Maire.

En présence de : Raymond PERRIN, Bernard VUITTENEZ, Philippe TRUCHE, Gaëlle GOFFREDO, Nicolas BARBE, Frédéric PREVALET, Estelle TAILLARD, Julien MAIRE, Pascal MINARY, Christiane LACROIX, Christophe PETIT (arrivée 20h00), Joël PERRIN.

Absents : Peggy LONCHAMPT.

Absents excusés :

Philippe TRUCHE est élu secrétaire de séance.

Ordre du Jour : Séance n° 03-2019

* Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 mars 2019

1.Budget Eau :

- a) Présentation et vote du compte administratif 2018
- b) Compte de gestion du Trésorier
- c) Affectation du résultat d'exploitation
- d) Présentation et vote du budget primitif 2019

2.Budget Bois :

- a) Présentation et vote du compte administratif 2018
- b) Compte de gestion du Trésorier
- c) Affectation du résultat d'exploitation
- d) Présentation et vote du budget primitif 2019

3.Budget Caveaux :

- a) Présentation et vote du compte administratif 2018
- b) Compte de gestion du Trésorier
- c) Présentation et vote du budget primitif 2019

4.Budget Commune :

- a) Présentation et vote du compte administratif 2018
- b) Compte de gestion du Trésorier
- c) Affectation du résultat d'exploitation
- d) Fixation des taux des taxes locales
- e) Présentation et vote du budget primitif 2019

5. Accueil périscolaire Compte de résultat ADMR 2018 et Budget Prévisionnel 2019

6. Accueil périscolaire – Participation financière de la commune à l'ADMR

7. Accueil périscolaire – Mise à disposition des locaux

8. Programme investissement O.N.F Année 2019 – Validation du programme travaux sylvicoles

9. Vente de terrain d'aisance n°AA 356 – M. Minary Gilbert / Commune

10. Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations

11. Questions diverses.

Le Président de séance ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Philippe TRUCHE Secrétaire de séance.

Le Maire soumet ensuite le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 mars 2019 au vote.

Le compte rendu du 5 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

Séance n°03 – Affaire n°01a

Présents : 10 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 10

Suffrages exprimés : 10 Contre : 0

Objet : Budget Eau - Présentation et vote du compte administratif 2018

Conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-14), l'Assemblée élit M. Bernard VUITTENEZ en qualité de Président pour la durée des débats concernant le compte administratif du budget Eau.

Le compte administratif 2018 – Budget Eau est présenté à l'Assemblée comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	1 361.47	0.00	0.00	146 655.23	1 361.47	146 655.23
Opérations de l'exercice	30 734.16	24 480.29	92 407.95	116 758.97	123 142.11	141 239.26
TOTAUX (1)	32 095.63	24 480.29	92 407.95	263 414.20	124 503.58	287 894.49
Résultats de clôture	- 7 615.34		171 006.25		163 390.91	
Restes à réaliser (2)						
Totaux cumulés (1 + 2)	32 095.63	24 480.29	92 407.95	263 414.20	124 503.58	287 894.49
Résultats définitifs	- 7615.34		171 006.25		163 390.91	

M. Raymond PERRIN se retire au moment du vote.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2018 du budget eau.

Séance n°03 – Affaire n°01b

Présents : 11 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 11

Suffrages exprimés : 11 Contre : 0

Objet : Compte de gestion 2018 du Trésorier – Budget Eau

Séance n° 03 – 25/03/2019

Le Maire présente le compte de gestion 2018 – Budget Eau - à l'Assemblée et rappelle qu'il reprend les informations données par le compte administratif, auxquelles s'ajoutent les comptes financiers, de tiers et de bilans.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 après avoir constaté la concordance des écritures de ce document avec celles du compte administratif.

Séance n°03 – Affaire n°01c

Présents : 11 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 11

Suffrages exprimés : 11 Contre : 0

Objet : Affectation résultat 2018 – Budget Eau

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2018, constate qu'au vu des résultats détaillés ci-dessous, il y a lieu de procéder à une affectation de résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice (précédé du signe + excédent ou - déficit)	+ 24 351.02 €
B - Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif (précédé du signe + excédent ou - déficit)	+ 146 655.23 €
C - Résultat à affecter = A +B (hors restes à réaliser)	+ 171. 006.25 €
Résultat d'investissement	
D - Solde d'exécution d'investissement	- 7 615.34
D001 (besoin de financement)	
R001 (excédent de financement)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + excédent ou - déficit)	0

Besoin de financement = F	= D + E	- 7 615.34 €
Affectation = C	= G + H	171 006.25 €
G - Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)		7 615.34 €
H - Report en fonctionnement R002		163 390.91 €
Excédent reporté D002		

Séance n°03 – Affaire n°01d

Présents : 11 Abstention(s) : 2

Pouvoir : 0 Pour : 1

Suffrages exprimés : 11 Contre : 8

Objet : Présentation et vote du budget primitif 2019 : EAU

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Le Maire expose le projet de budget primitif 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés (1 pour, 8 contre, 2 abstentions) :

- **REFUSE** le budget primitif EAU 2019 en l'état comme suit :

Budget Eau	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	144 696.34 €	279 305.91 €
Investissement	65 194.68 €	68 106.68 €
TOTAL	209 891.02 €	347 412.59 €

Séance n°03 – Affaire n°02a

Présents : 10 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 10

Suffrages exprimés : 10 Contre : 0

Objet : Budget Bois - Présentation et vote du compte administratif 2018

Conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-14), l'Assemblée élit M. Bernard VUITTENEZ en qualité de Président pour la durée des débats concernant le compte administratif du budget Bois.

Le compte administratif 2018 – Budget Bois est présenté à l'Assemblée comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0	959.00		12 170.86	0	13 129.86
Opérations de l'exercice	13 152.80	0	32 491.08	110 223.62	46 003.88	110 223.62
TOTAUX (1)	13 152.80	959.00	32 491.08	122 394.48	46 003.88	123 353.48
Résultats de clôture	-	12 553.80	89 903.40		77 349.60	
Restes à réaliser (2)						
Totaux cumulés (1 + 2)	13 152.80	959.00	32 491.08	122 394.48	46 003.88	123 353.48
Résultats définitifs	-12 553.80		89 903.40		77 349.60	

M. Raymond PERRIN se retire au moment du vote.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2018 du budget
Séance n° 03 – 25/03/2019

Bois.

Séance n°03 – Affaire n°02b

Présents : 11 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 11

Suffrages exprimés : 11 Contre : 0

Objet : Compte de gestion 2018 du Trésorier – Budget Bois

Le Maire présente le compte de gestion 2018 – Budget Bois - à l'Assemblée et rappelle qu'il reprend les informations données par le compte administratif, auxquelles s'ajoutent les comptes financiers, de tiers et de bilans.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 après avoir constaté la concordance des écritures de ce document avec celles du compte administratif.

Séance n°03 – Affaire n°02c

Présents : 11 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 11

Suffrages exprimés : 11 Contre : 0

Objet : Affectation résultat 2018 – Budget Bois

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2018, constate qu'au vu des résultats détaillés ci-dessous, il y a lieu de procéder à une affectation de résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice (précédé du signe + excédent ou - déficit)	+ 77 732.54 €
B - Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif (précédé du signe + excédent ou - déficit)	+ 12 170.86 €
C - Résultat à affecter = A +B (hors restes à réaliser)	89 903.40 €
Résultat d'investissement	
D - Solde d'exécution d'investissement D001 (besoin de financement) R001 (excédent de financement)	- 12 553.80 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + excédent ou - déficit)	0.00

Besoin de financement = F	= D + E	- 12 553.80 €
Affectation = C	= G + H	89 903.40 €
G - Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)		12 553.80 €
H - Report en fonctionnement R002		77 349.60 €
Excédent reporté D002		

Séance n°03 – Affaire n°02d

Présents : 11 Abstention(s) : 2

Pouvoir : 0 Pour : 1

Suffrages exprimés : 11 Contre : 8

Objet : Présentation et vote du budget primitif 2019 : Bois

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Le Maire expose le projet de budget primitif 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés (1 pour, 8 contre, 2 abstentions)

- **REFUSE** le budget primitif BOIS 2019 en l'état comme suit :

Budget BOIS	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	111 149.60 €	111 149.60 €
Investissement	38 953.80 €	38 953.80 €
TOTAL	150 103.40 €	150 103.40 €

Séance n°03 – Affaire n°03a

Présents : 10 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 10

Suffrages exprimés : 10 Contre : 0

Objet : Budget Caveaux - Présentation et vote du compte administratif 2018

Conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-14), l'Assemblée élit M. Bernard VUITTENEZ en qualité de Président pour la durée des débats concernant le compte administratif du budget Caveaux.

Le compte administratif 2018 – Budget Caveaux est présenté à l'Assemblée comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	6 770.13	0	0	0	6 770.13	
Opérations de l'exercice						
TOTAUX (1)	6 770.13	0	0	0	6 770.13	
Résultats de clôture	- 6770.13		0		- 6 770.13	
Reste à réaliser						
Totaux cumulés (1 + 2)						
Résultats définitifs	- 6 770.13		0		- 6 770.13	

M. Raymond PERRIN se retire au moment du vote.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2018 du budget Caveaux.

Séance n°03 – Affaire n°03b

Présents : 11 Abstention(s) : 0
Pouvoir : 0 Pour : 11
Suffrages exprimés : 11 Contre : 0

Objet : Compte de gestion 2018 du Trésorier – Budget Caveaux

Le Maire présente le compte de gestion 2018 – Budget Caveaux - à l'Assemblée et rappelle qu'il reprend les informations données par le compte administratif, auxquelles s'ajoutent les comptes financiers, de tiers et de bilans.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 après avoir constaté la concordance des écritures de ce document avec celles du compte administratif.

Séance n°03 – Affaire n°03c

Présents : 11 Abstention(s) : 2
Pouvoir : 0 Pour : 1
Suffrages exprimés : 11 Contre : 8

Objet : Présentation et vote du budget primitif 2019 : Caveaux

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Le Maire expose le projet de budget primitif 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés (1 pour, 8 contre, 2 abstentions)

- **REFUSE** le budget primitif CAVEAUX 2019 en l'état comme suit :

Budget Caveaux	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	€	€
Investissement	6 771.00 €	6 771.00 €
TOTAL	6 771.00 €	6 771.00 €

Séance n°03 – Affaire n°04a

Présents : 10 Abstention(s) : 0
Pouvoir : 0 Pour : 10
Suffrages exprimés : 10 Contre : 0

Objet : Budget Commune - Présentation et vote du compte administratif 2018

Conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-14), l'Assemblée élit M. Bernard VUITTENEZ en qualité de Président pour la durée des débats

concernant le compte administratif du budget Commune.

Le compte administratif 2018 – Budget Commune est présenté à l’Assemblée comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0	55 130.09	0	172 062.81	0	227 192.90
Opérations de l'exercice	235 096.32	137 780.24	523 832.94	576 693.32	758 929.26	714 473.56
TOTAUX (1)	235 096.32	192 910.33	523 832.94	748 756.13	758 926.26	941 666.46
Résultats de clôture	-42 185.99		224 923.19		182 737.20	
Restes à réaliser (2)						
Totaux cumulés (1 + 2)	235 096.3 2	192 910.33	523 832.94	748 756.13	758 929.26	941 666.46
Résultats définitifs	-42 185.99		224 923.19		182 737.20	

M. Raymond PERRIN se retire au moment du vote.

Les membres du Conseil Municipal, à l’unanimité, approuvent le compte administratif 2018 du budget Commune.

Séance n°03 – Affaire n°04b

Présents : 11 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 11

Suffrages exprimés : 11 Contre : 0

Objet : Compte de gestion 2018 du Trésorier – Budget Commune

Le Maire présente le compte de gestion 2018 - Budget Commune - à l’Assemblée et rappelle qu’il reprend les informations données par le compte administratif, auxquelles s’ajoutent les comptes financiers, de tiers et de bilans.

Le Conseil approuve à l’unanimité le compte de gestion 2018 après avoir constaté la concordance des écritures de ce document avec celles du compte administratif.

Séance n°03 – Affaire n°04c

Présents : 11 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 11

Suffrages exprimés : 11 Contre : 0

Objet : Affectation résultat 2018 – Budget Commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l’exercice 2018, constate qu’au vu des résultats détaillés ci-dessous, il y a lieu de procéder à une affectation de résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité décide d’affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice (précédé du signe + excédent ou - déficit)	+ 52 860.38 €
B - Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif (précédé du signe + excédent ou - déficit)	+ 172 062.81 €
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	+ 224 923.19 €
Résultat d'investissement	
D - Solde d'exécution d'investissement	- 42 185.99 €
D001 (besoin de financement)	
R001 (excédent de financement)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + excédent ou - déficit)	0.00

Besoin de financement = F	= D + E	- 42 185.99 €
Affectation = C	= G + H	224 923.19 €
G - Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)		42 185.99 €
H - Report en fonctionnement R002		182 737.20 €
Excédent reporté D002		

Séance n°03 – Affaire n°04d

Présents : 11 Abstention(s) : 2

Pouvoir : 0 Pour : 1

Suffrages exprimés : 11 Contre : 8

Objet : Fixation des taux des taxes locales 2019

Le Maire rappelle que conformément à l'article 1636 B sexies, le Conseil Municipal vote chaque année les taux des taxes foncières (bâti et non bâti), de la taxe d'habitation et de la cotisation foncière des entreprises.

Pour la fixation des taux, le Conseil Municipal a trois possibilités :

1. soit faire une variation proportionnelle des taux ;
2. soit faire une variation différenciée des taux ;
3. soit maintenir les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés (1 pour, 8 contre, 2 abstentions)

- **REFUSE** de voter la fixation des taxes

Séance n°03 – Affaire n°04e

Présents : 11 Abstention(s) : 2

Pouvoir : 0 Pour : 1

Suffrages exprimés : 11 Contre : 8

Objet : Présentation et vote du budget primitif 2019 : Commune

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Le Maire expose le projet de budget primitif 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés (1 pour, 8 contre, 2 abstentions)

- **REFUSE** le budget primitif COMMUNE 2019 en l'état comme suit :

Budget Commune	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	714 279.80 €	749 487.80 €
Investissement	244 232.99 €	244 232.99 €
TOTAL	958 512.79 €	993 720.79 €

M. BARBE Nicolas intervient au nom des autres conseillers pour informer M. le Maire de la raison du vote de « REFUSER » les budgets présentés.

Le désaccord porte sur les choix d'investissements notamment :

- L'investissement prévu pour le chemin rural n°7 et la voie communale n°14 qui concerne le projet de la SARL Le Mont.

Les conseillers s'interrogent également sur la pertinence des investissements suivants :

- Étude de faisabilité d'un lotissement.
- Étude pour connaître les réseaux existants destinés à l'aire de loisirs (stade vestiaires salle des jeunes).
- Rénovation mur, fontaine près de la fromagerie.
- Ravalement peinture pour vestiaires et salle des jeunes.

M. BARBE rappelle les nombreuses incertitudes qui concernent les futures recettes des budgets 2020, 2021.

- Transfert de la compétence eau à la C.C.G.P qui aura des conséquences sur la trésorerie.
- Annuité de la dette plus importante pour l'année 2020.
- Importante hausse des taxes foncières pour les surfaces de terrain communal sur le secteur de la carrière.
- Pas de revenus de la carrière en 2019 et peut-être 2020.
- Baisse des recettes dues à l'exploitation de la forêt, l'année 2018 était exceptionnelle.

Il est donc proposé de réduire les investissements pour reconstituer une capacité d'autofinancement.

Enfin M. BARBE interroge M. le Maire sur la possibilité d'apporter le plus rapidement possible des modifications à notre P.L.U.

M. le Maire répond que le P.L.U.I.H initié par la C.C.G.P, est en cours et qu'il est peu probable que l'intercommunalité engage des frais pour apporter des modifications alors qu'un nouveau règlement doit être établi.

Il précise également qu'une liste des améliorations à apporter à notre P.L.U est établi et sera proposé dès que le P.L.U.I.H en sera au stade de l'élaboration du règlement.

Le cabinet d'urbanisme chargé de sa réalisation est déjà informé.

Les conseillers proposent d'envoyer quand même par courrier notre demande de modifications à la C.C.G.P.

Après ces échanges, les conseillers proposent d'établir ensemble une nouvelle liste des investissements. M. le Maire interroge chacun des conseillers.

Une nouvelle liste est établie.

Elle sera reprise dans une nouvelle proposition de budget pour réunion prévue le 8 avril 2019.

Séance n°03 – Affaire n°05

Présents : 11 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 11

Suffrages exprimés : 11 Contre : 0

Objet : Accueil périscolaire – Compte de résultat ADMR 2018 et budget prévisionnel 2019

Le Maire présente au Conseil Municipal d'une part le compte de résultat 2018, d'autre part le budget prévisionnel 2019 pour ce qui concerne la gestion de l'accueil périscolaire par l'association ADMR.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver ces documents et de se prononcer sur l'excédent résultant de l'exercice 2018.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vu la réunion du groupe de travail en présence de l'ADMR du 6 mars 2019,
- Prend connaissance du bilan d'activités de l'année 2018,
- Approuve le compte de résultat de l'année 2018,
- Décide que l'excédent de 2 216 € sera reversé à la commune,
- Accepte le montant de 6 650 € qui correspond au remboursement des charges supplémentaires occasionnées par le travail multi sites (Houtaud Chaffois) de la Directrice du périscolaire en 2017.
- Approuve le budget prévisionnel présenté par l'ADMR pour 2019

Séance n°03 – Affaire n°06

Présents : 11 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 11

Suffrages exprimés : 11 Contre : 0

Objet : Accueil périscolaire – Participation financière de la commune à l'ADMR

Le Maire expose au Conseil Municipal que depuis la mise en place de l'accueil périscolaire, la commune a procédé au versement des aides comme suit :

- Année 2008 : 5 975.00 €)	
- Année 2009 : 15 843.80 €)	
- Année 2010 : 19 099.30 €)	Familles Rurales
- Année 2011 : 40 945.96 €)	
- Année 2012 : 46 419.25 €)	
- Année 2013 : 22 496.12 €)	
- Année 2013 : 15 000.00 €)	ADMR
- Année 2014 : 56 953.67 €)	
- Année 2015 : 53 018.00 €)	
- Année 2016 : 42 480.00 €)	
- Année 2017 : 52 320.00 €)	
- Année 2018 : 51 710.00 €)	

L'aide de la CAF à la commune se décline comme suit :

- Année 2008 : 2 315.00 €
- Année 2009 : 4 629.75 €
- Année 2010 : 19 588.59 €
- Année 2011 : 19 206.29 €
- Année 2012 : 31 659.64 €
- Année 2013 : 6 379.16 €
- Année 2014 : 19 190.73 €
- Année 2015 : 12 420.68 €
- Année 2016 : 9 978.00 €
- Année 2017 : 11 953.68 €
- Année 2018 : 11 070.65 €

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✚ décide d'attribuer une participation communale à l'ADMR au titre de l'année 2019 d'un montant total de 49 762.00 € correspondant aux prestations suivantes :

Périscolaire classique :	37 007.00 €
ALSH Vacances :	12 755.00 €
TAP (ASRE) :	

49 762.00 €

- ✚ dit qu'il sera procédé au versement de cette participation selon une périodicité trimestrielle, sur présentation de facture de l'ADMR,
- ✚ dit que la dépense sera imputée en fonctionnement, compte 611.

Séance n°03 – Affaire n°07

Présents : 11 Abstention(s) : 0
Pouvoir : 0 Pour : 11
Suffrages exprimés : 11 Contre : 0

Objet : Accueil périscolaire – Mise à disposition des locaux

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'accueil périscolaire, géré à compter du 1^{er} septembre 2013 par l'ADMR, nécessite une mise à disposition des locaux communaux situés rue de la Gare

Le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 13 avril 2015 et la convention de mise à disposition de locaux communaux pour l'accueil périscolaire signée le 24 avril 2015, qui prévoit une contrepartie financière de 17 008 € pour l'année 2015, étant entendu que « la contrepartie financière pour les années ultérieures sera examinée par l'assemblée ».

Vu le budget prévisionnel présenté par l'ADMR le 6 mars 2019 ;

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre à disposition à titre onéreux, les locaux de l'accueil périscolaire situés rue de la Gare à l'ADMR selon les modalités suivantes : 18 200 € au titre de l'année 2019.

Séance n°03 – Affaire n°08

Présents : 11 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 11

Suffrages exprimés : 11 Contre : 0

Objet : Programme investissement O.N.F – Année 2019

Validation du programme de travaux sylvicoles

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux liés à l'investissement qu'il est nécessaire de les réaliser dans la forêt communale en 2019.

Ce document précise également les modalités d'intervention de l'O.N.F.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'ensemble des dispositions figurant au programme 2019,
- décide d'inscrire les sommes correspondantes au budget :
 - Section d'investissement - compte 2117 : 4 540.00 € HT
 - Section de fonctionnement – compte 61524 : 0

Séance n°03 – Affaire n°09

Présents : 11 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 11

Suffrages exprimés : 11 Contre : 0

OBJET : Vente de terrain d'aisance à Mme et M. Gilbert MINARY – AA 356

Le Maire expose que lors de sa séance du 5 novembre 2018, le Conseil Municipal s'était prononcé en faveur de la vente d'une parcelle pour terrain d'aisance de terrain communal – Rue Royale – à Chaffois.

Le maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de vendre à un terrain d'aisance selon les modalités suivantes

Désignation	Contenance	Prix m ²	Coût de l'opération
AA 356	00a 10ca	15.00 €	150.00 €
TOTAL	00a 10ca	15.00 €	150.00 €

- autorise le Maire à signer l'acte notarié qui en découle

- dit que tous les frais sont à la charge de l'acquéreur

Arrivée de M. Christophe PETIT 20H00

Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations

Néant

Compte rendu des commissions communales et intercommunales

Néant

Questions diverses :

- M. Le Maire fait lecture d'un courrier de Madame MINARY Nicole reçu le 21 mars 2019 concernant la décision du conseil municipal d'exercer son droit de préemption forestier pour les parcelles A n°212 et 213 sises lieudit « A la Vigne » prise par délibération du 15 juin 2015 et confirmé du 20 juillet 2015 suite au courrier de Maître Thierry Gadel Notaire à Saint-Mamert-du-Gard.

Par ce courrier Mme MINARY demande que la commune renonce à ce droit de préemption.

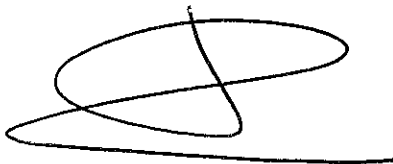
Le conseil municipal souhaite conserver son droit de préemption forestier. M. le Maire prendra contact avec le Notaire Maître Lance.

- M Joël PERRIN signale que chez M. GENRE-GRANDPIERRE 2 rue de Levier, a été réalisé une rampe d'accès en béton non sécurisée en limite de sa propriété, les bords sont dangereux. Il serait nécessaire de remblayer de chaque côté. M. le Maire contactera M. GENRE-GRANDPIERRE.

- M Philippe TRUCHE présente au Conseil Municipal le dossier reçu par la Région Bourgogne Franche-Comté concernant l'appel à projet « Vergers de sauvegarde 2019 ». Un dossier de candidature et une demande d'aide régionale seront déposés avant le 1^{er} mai.

La séance est levée à 20H15

Le Maire
Raymond PERRIN



Le Secrétaire de séance
Philippe TRUCHE

